



Synthèse



Réunion du Bureau de l'Unédic – 23 mai 2013

POINTS D'ACTUALITE

Comité de suivi de la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi

La réunion du Bureau commence par un point sur le comité de suivi de la convention tripartite, qui s'est tenu le 21 mai en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Le comité de suivi a pris acte du bilan d'étape de la mise en œuvre, dans un contexte de forte augmentation du chômage, de la convention tripartite. Deux points de vigilance sont soulignés : l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi durablement sans contact avec le marché du travail, et la dégradation du reclassement des demandeurs d'emploi ayant suivi une formation.

L'Unédic, représentée par son Président et sa Vice-présidente, est intervenue pour souligner que dans ce contexte la qualité du service de l'indemnisation a été maintenue et que les actions engagées par Pôle emploi devraient permettre l'atteinte des objectifs d'amélioration fixés par la convention – ces objectifs doivent pouvoir être atteints d'ici son terme.

Prévisions financières 2013-2014

Le Bureau examine et approuve les prévisions d'équilibre financier pour les années 2013 et 2014. Les conclusions de ces prévisions feront l'objet d'un point presse à l'issue de la réunion du Bureau (voir [situation financière](#) et [communiqué de presse](#) sur unedic.fr).

Point sur le programme d'emprunt 2013

La troisième émission obligataire de l'année, réalisée le 22 mai, s'est déroulée dans des conditions favorables. La transaction a permis de lever 1,5 Milliards d'euros, avec une maturité de 7 ans (coupon à un taux de 1,25%). A date, le programme d'emprunt de l'Unédic est réalisé à 90%, à hauteur de 4,5 Milliards d'euros sur un besoin total de 4,8 Milliards d'euros pour l'année 2013.

PROJETS

Présentation par Gatard & Associés de l'étude « Perceptions et compréhensions de la réglementation d'assurance chômage par les demandeurs d'emploi »

Le cabinet Gatard & Associés présente aux membres du Bureau les enseignements de l'étude commandée par l'Unédic. Cette étude qualitative, menée auprès d'allocataires de l'assurance chômage en mars et avril 2013, permet d'objectiver l'appréciation de la réglementation du point de vue des demandeurs d'emploi. Cette enquête est intégrée dans l'analyse du premier rapport semestriel de l'Unédic sur les conditions d'application de la convention d'assurance chômage. Après discussion, le Bureau décide de la compléter par un volet quantitatif qui aura pour vocation d'être répété à échéances régulières.

La [synthèse de l'étude qualitative](#) est disponible sur unedic.fr. Sa version complète, comprenant le volet quantitatif, sera rendue publique fin juin 2013.

Examen du rapport sur les conditions d'application de la convention d'assurance chômage – 1^{er} semestre 2013

Conformément à l'accord de modernisation du paritarisme du 17 février 2012, le Bureau a examiné un rapport sur les conditions d'application de la convention d'assurance chômage, afin d'identifier les points d'amélioration envisageables dans les règles d'indemnisation et dans leur application. Le Bureau examine le premier rapport semestriel qui apprécie la qualité de la réglementation à travers un dispositif d'écoute : études menées auprès des demandeurs d'emploi, travaux conjoints avec Pôle emploi, analyse des points soulevés par les Instances paritaires régionales et des questions adressées à l'Unédic par Pôle emploi, le Médiateur et le Défenseur des droits. Ce rapport sera porté à la connaissance des négociateurs de la nouvelle convention d'assurance chômage. Par ailleurs, la coopération avec Pôle emploi se poursuit sur les points d'amélioration recensés.

Dans la perspective du prochain rapport semestriel, le Bureau souhaite que soient analysées les conditions de mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), les causes de suspension du délai de déchéance des droits suite aux recommandations du Défenseur des droits, et l'examen des situations individuelles en lien avec les responsabilités des Instances paritaires régionales.

Les conclusions du rapport seront évoquées lors du point presse suivant la réunion du Bureau. La [synthèse du rapport](#) est disponible sur unedic.fr.

SITUATION FINANCIERE DE L'ASSURANCE CHOMAGE A FIN MARS 2013

Chiffres provisoires

Entrées et sorties d'indemnisation	
<i>Champ : Assurance chômage, toutes allocations, France entière. Source : STMP. Données brutes.</i>	
	Mars 2013
Entrées en indemnisation	168 798
Variation sur un an	+ 0,8 %
Sorties d'indemnisation	343 458
Variation sur un an	+ 1,9 %
Bénéficiaires de l'Assurance chômage	
<i>Champ : Assurance chômage (ARE, CSP), France entière. Données CVS. Source : STMP au sens du FNA</i>	
Bénéficiaires de l'Assurance chômage (ARE, ARE Formation, CSP)	2 546 300
Variation sur 1 mois	+ 1,4 %
Variation sur 1 an	+ 7,9 %
Flux de trésorerie à fin mars 2013, en millions d'euros	
<i>Source : Unédic, DFT</i>	
Cumul annuel Contributions	8 439
Cumul annuel Dépenses*	9 588
Dette Nette de l'Assurance chômage	- 15 118

* dépenses d'indemnisation, cotisations sociales des demandeurs d'emploi (retraite et assurance maladie) et financement de Pôle emploi

Pour en savoir plus, consultez la situation détaillée à fin mars 2013 sur unedic.fr